

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 26 mars 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DCPA 9** Projet de récupération de chaleur sur les eaux usées pour alimenter en énergie la mairie d'arrondissement et le Groupe Scolaire Parmentier (11e) – Candidature à l'appel à projets du FEDER « Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelables ».

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes sur les Fonds Européens Structurels et d'Investissement ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au FEDER ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu le Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 de l'Ile-de-France et du Bassin de la Seine ;

Vu l'appel à projets FEDER « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables » publié par la Région Ile-de-France le 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris, soumet à son approbation le plan de financement du projet de récupération de chaleur sur les eaux usées pour alimenter en énergie la mairie d'arrondissement et le Groupe Scolaire Parmentier (11<sup>e</sup>) et le dépôt d'une demande de subvention du FEDER auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son appel à projets « Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelables », ainsi que la signature de la convention relative ;

Vu l'avis du conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUUEL au nom de la 3<sup>ème</sup>,

Délibère :

Article 1 : La réalisation du projet de récupération de chaleur sur les eaux usées pour alimenter en énergie la mairie d'arrondissement et le Groupe Scolaire Parmentier (11<sup>e</sup>), au cout total prévisionnel HT de 1,302 M€, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de subvention du FEDER d'un montant prévisionnel de 505 000 € auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de son appel à projets « Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelables » pour cofinancer le projet, et à signer la convention FEDER à venir ainsi que tout autre document relatif à cette demande de financement. Le financement restant de l'opération est assuré par la Ville.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée aux chapitres 20 et 23, natures 2031, 2051 et 23138, missions 71200-016 et 67200-003, rubriques P712 et P672 du budget d'investissement de la Ville de Paris, et au chapitre 011, natures 611, 6156 et 617 du budget annexe de l'assainissement, section de fonctionnement, exercices 2018 et suivants, sous réserve de décision de financement

Article 4 : la recette correspondante sera imputée au chapitre 13, nature 13172, mission 71200-016, rubrique P712 du budget d'investissement de la ville de Paris, exercices 2018 et suivants

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**